

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 609 publiée le 2 septembre 2017

ÉDITION SPÉCIALE : QUELLE PLACE POUR LA FORME EXTRAORDINAIRE À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ?

UNE PROPOSITION TOUTE SIMPLE

« Notre évêque a décidé de confier, dès la rentrée prochaine, la chapelle des Franciscaines à l'Éparchie gréco-catholique ukrainienne. Communauté catholique de rite byzantin, humble, modeste, pauvre et martyre, elle est très fervente et constituée, en France, de gens ayant souvent fuit la crise et la persécution en Ukraine. Prêter la chapelle est un acte de générosité, les structures de l'éparchie ne suffisant plus, en effet, à accueillir tous les réfugiés sur Paris. D'autre part, cette Église joue un rôle majeur dans la réconciliation entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe. Les accueillir est donc une contribution importante à l'œcuménisme et à la connaissance d'autres frères catholiques. » (Extrait du bulletin paroissial de Saint-Germain-en-Laye, 18 juin 2017)

« On a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division commençait à naître, les responsables de l'Église n'ont pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité. » Benoît XVI, lettre aux évêques accompagnant la publication du motu proprio Summorum Pontificum (7 juillet 2007)

Image: rs20170902154222_franciscainesstgermain.png

I - BREF EXPOSÉ DES FAITS

La demande de messe extraordinaire à Saint-Germain apparemment éludée

Ce dimanche 3 septembre 2017, les fidèles de Saint-Germain attachés à la forme extraordinaire de la Messe assisteront pour la dernière fois à la messe en la chapelle des Franciscaines de Saint-Germain-en-Laye, l'avancement des travaux en l'église Saint-Louis permettant à la communauté de Port-Marly de retourner dans son église dès le 10 septembre. Au bout de 25 années d'attente (1), la demande de célébration du missel tridentin régulièrement renouvelée par des familles locales a donc été providentiellement satisfaite pendant près de 9 mois, dans un climat de paix et de coopération excellemment illustré par le succès de la procession de la Fête-Dieu, le 18 juin dernier (voir notre lettre 599). Toutefois, il semble encore une fois que les fidèles traditionnels de Saint-Germain se retrouvent abandonnés, laissés en marge de la vie paroissiale de Saint-Germain. C'est du moins le sentiment qu'ils nous ont exprimé en apprenant l'affectation, sur décision épiscopale, de la chapelle des Franciscaines à une nouvelle communauté alors qu'ils espéraient une réponse favorable du curé à leur demande de voir la célébration de la forme extraordinaire se poursuivre.

La question qui se pose aujourd'hui est donc de savoir ce que deviendront les familles de Saint-Germain qui désirent vivre leur foi au rythme de la liturgie traditionnelle ? Ces 9 mois ne seront-ils en définitive qu'une parenthèse miséricordieuse dans leur vie ou bien le prélude à la satisfaction de leur légitime aspiration, à savoir bénéficier de la forme extraordinaire dans leur paroisse ? Rappelons qu'il y a 10 ans, en septembre 2007, soixante familles de Saint-Germain avaient demandé, en vain, l'application du motu proprio au curé de l'époque. Une demande constamment renouvelée depuis, et notamment, pour la dernière fois, en juin 2017.

II - LA PROPOSITION DES FIDÈLES QUE NOUS AVONS INTERROGÉS : LE PARTAGE DES LIEUX

On peut rêver et penser que le curé de Saint-Germain démentira demain l'inquiétude des fidèles. Il lui suffirait, pour ce faire, de reprendre son très beau texte d'accueil des gréco-catholiques ukrainiens en remplaçant « rite byzantin » par « forme extraordinaire ». Il mettrait ainsi fin à un long ostracisme et permettrait de célébrer comme il se doit, en esprit de réconciliation et d'unité, le dixième anniversaire du motu proprio de Benoît XVI. Qui sait si, comme nous l'a assuré un paroissien optimiste, la modification des horaires des messes dominicales paroissiales n'a pas été mise en place dans le but de libérer un créneau pour la forme extraordinaire ?

Tous les indices portent hélas à croire qu'il n'en sera rien car aucune annonce n'a, à ce jour, été faite en ce sens. Ni publique ni privée.

Pour éviter que la parenthèse miséricordieuse ne se referme au détriment des familles silencieuses de Saint-Germain, voici la proposition toute simple que nous a suggérée un groupe de fidèles et que nous faisons volontiers nôtre : le partage de la chapelle des Franciscaines.

Il s'agit d'une proposition facile à réaliser, et qui satisferait tout le monde. Y compris nos frères ukrainiens qui, comme l'a souligné M. le curé dans son texte du 18 juin, savent ce que persécution et ostracisme veulent dire. Ne partagent-ils pas, de plus, la même orientation liturgique que les familles Summorum Pontificum ? Si la générosité de la paroisse devait ignorer encore une fois les fidèles désireux de la forme extraordinaire, rien n'empêche les gréco-catholiques ukrainiens d'y suppléer en se montrant solidaires de ceux qui, parmi leurs frères latins, sont encore victimes de la crise et de la persécution en raison de leur fidélité à la tradition liturgique de l'Église... Quand les prêtres et les lévites passent leur chemin, n'est-ce du bon Samaritain que vient le salut ?

(1) La première demande de célébration à Saint-Germain remonte à l'époque où le Père Pottier, alors Vicaire général du diocèse de Versailles, essayait de résoudre la demande des 30 familles de fidèles « de Port-Marly » qui n'étaient pas de Port-Marly mais... de Saint-Germain-en Laye ! C'était il y a maintenant 25 ans...